

REÇU 23 AOÛT 2005



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU CADRE DE VIE

Marseille, le 18 août 2005

-----  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
-----

**Dossier suivi par** : Patrick BARTOLINI

**Tél.** : 04.91.15.63.89

[Patrick.bartolini@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](mailto:Patrick.bartolini@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

**Dossier n° 121-2005 A**

LE PREFET DE LA REGION  
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES DU RHONE

A

Monsieur le Président de la société  
EVERESAS  
1300, avenue Albert Einstein  
BP 51  
F34935 MONTPELLIER cedex 09

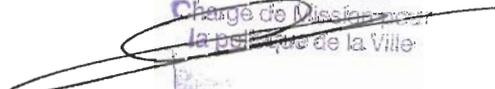
**Objet :** Demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement  
Centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la  
commune de Fos sur Mer

**Référence:** Vos dossiers déposés le 18 août 2005 en préfecture

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, à savoir un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique sur le territoire de la commune de Fos sur Mer.

Votre dossier a été soumis pour avis aux services de l'inspection des installations classées.

Vous serez informé sur la suite réservée à votre demande dans les meilleurs délais.

Pour le Préfet  
Le Sous-Préfet  
Chargé de Mission pour  
la politique de la Ville  
  
Alain ESPINASSE

**PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DU CADRE DE VIE  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT**  
Bd Paul Peytral - 13282 MARSEILLE cédex 20  
☎ 04.91.15.60.00 - Télécopie 04.91.15.61.67

Dossier suivi par : M Patrick BARTOLINI  
☎ 04.91.15.63.89

Marseille, le 18 août 2005

**Attestation de dépôts de  
dossiers autorisation**

La présente attestation est délivrée à Monsieur le "Président de EVERE SAS ( Claude SAINT JOLY), concernant le dépôt de dix-huit dossiers de demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement.

Le présent document est établi au regard de sa correspondance du 12 août 2005 ayant pour objet : l'exploitation d'un centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique susceptible de relever des dispositions suivantes relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- Demande de mise en service d'installations soumises à autorisation  
(article L.512-1 du Code de l'Environnement – articles 1 à 3 du décret n° 77-1133 du 21/9/1977 modifié)

**L'Attaché  
Au bureau de l'environnement,**



**Patrick BARTOLINI**